SEMLORE
SA Economie Mixte à Conseil d'Administration
Bâtiment administratif - Les Orres 1650
05200 LES ORRES
Tel : 04.92.44.00.39 - Fax : 04.92.44.07.80
Email : SIRET : 509 289 054 00025 - APE : 4939C
N° TVA Intracommunautaire : FR 95 509 289 054

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES ACTIVITES PRESENTES DANS LE POLE SPORT INNOVATION

Date : 30/07/2026

GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des tickets d'entrées/QR Codes donnant accès aux activités présentes dans le Pôle Sport Innovation des Orres.
La langue des documents contractuels est le français.
L'utilisation d'un ticket d'entrée ou QR Code implique la connaissance et l'acceptation par la personne ci-après dénommée, le titulaire, de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation ainsi que des consignes de sécurité et/ou règlement intérieur affichés dans le bâtiment du Pôle Sport Innovation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

ARTICLE 1 – REGLES GENERALES

ARTICLE 1.1 - ACCES – HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires et jours d'ouverture sont disponibles à l'entrée de l'établissement, sur le site www.lesorres.com rubrique « pôle sport innovation » (PSI) ainsi que sur l'application des Orres. Ils peuvent varier selon les jours et les périodes de l'année. Les horaires d'ouverture au public ne sont pas contractuels et peuvent être modifiées à tout moment sans aucune indemnité. Les éventuelles modifications sont portées à la connaissance des clients (horaires d'été, fermeture pour travaux…) sur le site internet ou par affichage devant ou dans la salle.

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le pôle sport innovation (PSI), l'usager devra acheter la ou les activités de son choix via le site forfait.lesorres.com ou directement à l'accueil du PSI. Pour les activités le nécessitant, il sera nécessaire de réserver le créneau de son choix auprès de l'accueil du PSI directement (simulateurs de réalité virtuelle notamment). Enfin, le client doit se présenter le jour précis et à l'heure qu'il aura réservé pour pouvoir profiter de son activité. En cas d'arrivée tardive ou différée de plus de 15 minutes, les agents du PSI pourront considérer le retard comme une non présentation. L'arrivée en retard à l'activité pourra engendrer un décalage de la fin de l'activité sans que ce décalage ou cette prolongation d'activité ne soit une obligation pour les agents du PSI qui pourront simplement réaliser une activité écourtée si cela est possible ou même annuler sans compensation l'activité si celle-ci n'est plus possible dans le temps restant.

Aucun certificat médical n'est exigé. Le Pôle Sport Innovation invite toutefois le pratiquant à s'assurer que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement l'escalade où les réceptions sur les tapis sont inévitables.

ARTICLE 1.2 – TARIFS ET CATEGORIES DE CLIENTELE

Le ticket d'entrée acheté sur place ou le QR Code envoyé à la suite d'une réservation sur le site de vente en ligne forfait.lesorres.com donne accès, pendant sa durée de validité et suivant les conditions et modalités précisées ci-après, à une activité du pôle sport innovation. Un titre ou un abonnement n'est valable qu'à la date de son achat ou au maximum jusqu'à la fin de la saison en cours (hiver ou été ou inter-saison). Au-delà de cette période, il devient nul sans donner droit à une compensation ou un avoir.

Les tarifs s'entendent en euros et toutes taxes comprises. Ils sont affichés à l'entrée de l'établissement et sont fixés par la SEMLORE. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés.

Les tickets d'entrée, QR Code ou abonnements sont déterminés pour une durée et une catégorie de personne. L'obtention de tarif particulier (offert, réduit, etc.) est strictement soumise à la présentation d'un justificatif directement à l'accueil du Pôle Sport Innovation (carte d'identité, livret de famille, carte étudiante, forfait saison ou pass liber'T ski en cours de validité etc.). Si une ou plusieurs informations sont manquantes, l'émission du titre ne pourra avoir lieu.
Dans le cas où vous ne serez pas en mesure de fournir ces justificatifs, la réduction ne vous sera pas accordée. **Aucun remboursement ou réclamation ne sera accepté à posteriori.**

Il appartient au titulaire de s'informer sur les animations et les tarifs proposés (tarifs publics affichés à l'entrée de l'établissement ou consultables sur le site www.lesorres.com) et de sélectionner les plus avantageux pour lui. Le personnel de la SEMLORE ne peut être tenu pour responsable du choix du titulaire.

Les offres multi-entrées (plusieurs tickets d'entrée ou QR Code) ne sont pas nominatives et ont une durée de validité égale à la saison en cours (saison automne/hiver ou saison printemps/été). Plusieurs entrées peuvent être utilisées le même jour ou pour le même créneau horaire ou pour des jours ou créneaux non consécutifs. Utilisées ou non, les offres multi-entrées ne sont pas remboursables.

L'abonnement saison est nominatif et a une d'une durée de validité égale à la saison en cours (saison hiver ou saison été ou intersaison). Il est composé d'un support mains libres (en rechargement ou 1er achat à 2€) sur lequel est enregistré l'abonnement et la photo du titulaire (photo récente, de face, sans lunettes, ni couvre-chef). L'abonnement saison est remboursable uniquement s'il n'a pas été utilisé.

La détermination de l'âge du client à prendre en compte sera celui au jour de début de validité de l'activité (soit le début de saison pour les abonnement saison et le 1er jour de l'activité pour les tickets ou multi-entrées).

Des tarifs « groupe » sont pratiqués aux professionnels et associations pour un minimum de 18 personnes (un seul paiement accepté).

ARTICLE 1.3 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués en devises Euro. Soit par :

- ✓ Chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France émis à l'ordre de la SEMLORE (pour tout paiement supérieur à 15 €, présentation d'une pièce d'identité obligatoire)
- ✓ Espèces Euros
- ✓ Carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard uniquement)
- ✓ Chèques-vacances émis par l'ANCV (hors Coupon Sport)

ARTICLE 1.4 – DROIT DE RETRACTATION – VENTE A DISTANCE

Le droit de rétractation ne s'applique pas pour les ventes directes. Le client a le droit, conformément à la loi (articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation), lorsqu'il a procédé à une commande en ligne, de se rétracter du présent contrat, sans donner de motif, dans un délai de quatorze jours. Le délai de rétractation expire quatorze jours après le lendemain du jour de la réception du produit par le client. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Pour exercer le droit de rétractation, le client doit notifier sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. Le client peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire. Le client peut notifier sa décision soit par voie postale à SEMLORE– 4 allée des Mélèzes – 05200 Les Orres, soit par courriel à info@lesorres.com .

En cas de rétractation par le client du présent contrat, la SEMLORE rembourse tous les paiements reçus, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous

procéderons au remboursement par virement sous réserve de fourniture d'un relevé d'identité bancaire IBAN et BIC.

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat :

FORMULAIRE DE RETRACTATION
A l'attention de : SEMLORE
Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*) /pour la prestation de service (*) ci-dessous
Numéro de commande :
Commandé le (*) /reçu le (*)
Nom du (des) consommateur(s) :
Adresse du (des) consommateur(s) :
Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)
Date

ARTICLE 1.5 – RESPECT DES CONDITIONS D'ACCES

Il est porté à connaissance des usagers les conditions d'accès (affichées à l'entrée du pôle sport innovation). Les usagers se doivent de respecter ces consignes. Le pôle sport innovation est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des conditions d'accès ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

En cas de préjudice matériel ou physique occasionné par une des installations du pôle sport innovation, le titulaire doit faire constater sans délai le préjudice au personnel et remplir la déclaration d'accident.

ARTICLE 1.6 : PERTE, DETERIORATION OU VOL DU SUPPORT

En cas de perte, destruction ou vol du support de l'abonnement, il sera procédé à la remise d'un nouveau TITRE pour la durée restante. Les abonnements perdus ou volés seront neutralisés.

Cette mesure, après les vérifications d'usage, sera subordonnée à la remise du « justificatif de vente » qui a été délivré au moment de l'achat du TITRE ou à la communication du n° de titre indiqué sur l'abonnement (le client devra donc bien noter et conserver ce numéro).

Les frais de dossier pour la réémission d'un TITRE perdu ou volé sont fixés à 10 € (hors frais de support).

ARTICLE 1.7 - INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT D'UNE OU PLUSIEURS ACTIVITES DU POLE SPORT INNOVATION

En cas d'interruption d'une activité du pôle sport innovation, les titulaires d'un ticket d'entrée délivré jusqu'au jour-même pourront se voir proposer un « dédommagement » du préjudice subi en cas d'arrêt complet et consécutif des installations supérieur à une demi-journée et jusqu'à la fin du jour concerné ; la mise en œuvre de ce dédommagement étant validée en fin de journée. Le titulaire pourra dans ce cas bénéficier sur justificatif (production du ticket de caisse reçu ou confirmation de commande) :

- d'un avoir en ticket d'entrée de l'activité concernée
- d'un remboursement du ticket d'entrée concerné.

ARTICLE 1.8 - RECLAMATIONS

Pour nous adresser une suggestion/réclamation, il vous faut vous rendre sur notre site lesorres.com ou forfait.lesorres.com en bas de page, cliquer sur « Suggestion – Réclamation » et suivre les instructions demandées. Toute réclamation doit être adressée dans un délai de 2 mois suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice. Toute réclamation portant sur l'achat d'un titre de transport doit être accompagnée d'une copie dudit titre ainsi que du ticket de caisse de l'achat.
Le délai de traitement des réclamations est d'un mois à compter de leur réception

Après avoir saisi le service "Ecoute Client" et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir gratuitement le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel

ARTICLE 1.9 - REMBOURSEMENT

Tout ticket d'entrée ou QR Code délivré qui aurait été utilisé même partiellement, ne sera ni remboursé, ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit ticket d'entrée.

ARTICLE 1.10 - EXCLUSION

En cas de fraude ou de tentative de fraude, d'inobservation des consignes, de non-respect des conditions d'accès, et des conditions générales d'utilisation, le Pôle sport innovation se réserve le droit d'interdire aux contrevenants l'accès au pôle sport innovation.

ARTICLE 1.11 – OBJETS PERSONNELS

Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeurs sans surveillance dans les différentes salles d'activités. La SEMLORE et ses salariés ne peuvent en aucun cas être considérés comme gardiens des effets personnels des usagers et n'ont donc, en aucune manière, la charge du gardiennage et de la surveillance desdits effets personnels. Ils ne peuvent donc pas voir leur responsabilité engagée en cas d'accident, de détérioration partielle ou totales des biens ainsi qu'en qu'à de vol de toute nature qui pourrait être commis dans l'enceinte du Pôle Sport Innovation.

ARTICLE 1.12 – PROTECTION ET TRAITEMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui est demandé par la société pour la délivrance d'un titre ou pour toute déclaration est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du titre ne pourra intervenir.

Ces données sont collectées à des fins de gestion, de contrôle des titres de transport et de statistiques.

Concernant les titres personnalisés, les données relatives aux déplacements de leur titulaire sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté, le titulaire du titre (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes (notamment à la conservation de la photographie par voie numérique) auprès de la Société, en écrivant par mail à infos@lesorres.com ou à l'adresse suivante :
SEMLORE

4 allée des mélèzes
Bâtiment administratif
05200 LES ORRES

Responsable des traitements : SEMLORE
Finalité des traitements : gestion des fichiers clients et de prospects, billetterie et contrôle d'accès.
En application de l'article 90 du décret N° 2007-451 du 25/03/2007, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande auprès de la Société susvisée.

ARTICLE 2 – ESPACE FORME

La salle de musculation est en accès libre sans encadrement pédagogique et est interdite aux personnes de moins de 16 ans même accompagnées d'un adulte. Le port de baskets d'intérieur ainsi que la protection des machines/tapis par une serviette de bain sont obligatoires.

L'accès au cours collectif de fitness est possible à partir de 12 ans et se fait uniquement sur réservation sur notre site de vente en ligne lesorres.com ou sur place à l'accueil du Pôle Sport Innovation. Chaque créneau horaire est limité en nombre de personnes (stock en temps réels affiché sur le site de vente en ligne). Chaque cours collectif a une durée de 45 min.

ARTICLE 3.1 – ESPACE ESCALADE EN ACCÈS LIBRE

Cet espace est composé de 3 espaces en accès libre et sans encadrement pédagogique : un espace ludique, un espace de voies et un espace de blocs. Les mineurs de moins de 16 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Pour les enfants de 4 et 5 ans l'accès est limité au l'espace ludique et voies auto-assurées sous réserve de l'assistance obligatoire et permanente d'un adulte accompagnant pour maximum 2 enfants.

L'accès aux salles ne peut se faire qu'avec des chaussons d'escalade (ou baskets propres) et l'accès aux voies nécessite un baudrier et un système d'assurage. Tout ce matériel est fourni sans supplément dans la salle. L'usage de la magnésie en poudre est interdit. L'usage de la magnésie liquide est autorisé et est en vente à l'accueil du Pôle Sport Innovation. L'accès aux voies peut se faire sans l'accompagnement d'un adulte à partir de 16 ans sous réserve que les personnes soient initiées et sachent assurer en respectant les mesures de sécurité. Le personnel se réserve le droit de faire sortir des personnes de la salle s'il estime qu'elles ne sont pas suffisamment autonomes et ne sont pas dans la capacité d'assurer en toute sécurité leur binôme. Le libre accès aux blocs et voies est subordonné à la maitrise des techniques de base de sécurité permettant d'être autonome dans la salle. Les règles de sécurité sont affichées et accessibles dans la salle.

ARTICLE 3.2 MATERIEL PERSONNEL

Vous pouvez amener votre propre matériel, baudrier, chaussons et système d'assurage mais les cordes, dégaines et relais sont à disposition et il est interdit d'amener sa propre corde, dégaine ou relais.

Dans ce cas vous êtes responsable du bon état de votre matériel.

Si votre matériel s'avère défectueux vous serez tenu responsable de toute blessure sur vous-même ou sur autrui.

ARTICLE 3.3 – COURS D'ESCALADE AVEC UN MONITEUR

L'inscription aux cours collectifs d'initiation à l'escalade (8 personnes maximum sur le même créneau horaire) nécessite une réservation préalable sur notre site de vente en ligne lesorres.com ou sur place à l'accueil du Pôle Sport Innovation. Le cours sera réalisé pour un minimum de 3 personnes inscrites. Si le cours devait être annulé, les personnes inscrites auraient la possibilité de reporter leur inscription sur un autre cours ou de se faire rembourser. Ces cours seront réalisés par un moniteur d'escalade diplômé.

ARTICLE 4 – ESPACE SIMULATEURS

Les simulateurs sont interdits aux personnes de moins de 8 ans même accompagnées d'un adulte.

L'accès aux simulateurs se fait uniquement sur réservation sur place à l'accueil du Pôle Sport Innovation. Les pratiquants doivent signaler tout problème éventuel de santé.

ARTICLE 5 – ESPACE CASIERS A SKI OUVERT UNIQUEMENT l'HIVER

L'accès aux casiers à ski peut se faire depuis le parking Pk1 – parking couvert – Les Orres 1650 ou depuis le front de neige de 1650, la porte d'entrée à gauche de celle du Pôle sport Innovation. Les horaires d'ouverture du local sont de 8h à 20h du dimanche au jeudi et de 8h à 22h les vendredis et samedis.

La réservation des casiers à ski se fait uniquement sur réservation sur notre site de vente en ligne forfaits.lesorres.com ou sur place sur la borne prévue à cet effet.

ARTICLE 6 - PRESTATIONS DE MASSAGES BIEN ETRE

Ces prestations sont accessibles à partir de 16 ans, la réservation d'un créneau de massage se fait en ligne ou sur place. Plusieurs types de massages sont proposés à un tarif unique. Les prix sont différents selon la durée du massage. Il est demandé au client d'être propre et ponctuels, des douches sont disponibles au besoin

ARTICLE 7 – ACHAT EN LIGNE SUR LE SITE FORFAIT.LES ORRES.COM ou ACTIVITE.LESORRES.COM

Rappel : Les activités du Pôle Sport Innovation sont disponibles en ligne sous forme d'un QR Code à présenter directement sur l'activité du Pôle Sport Innovation réservée et d'un justificatif de vente/confirmation de commande fourni au moment de la confirmation de l'achat.
Tout « Abonnement Saison » reste soumis à la possession, ou l'achat via le site, d'une carte rechargeable dénommée « keycard » nécessaire tel qu'indiqué dans les conditions générales de vente, d'utilisation et de transport des forfaits des remontées mécaniques. Cette carte, d'une valeur de 2 € est réutilisable et non remboursable. En la conservant le titulaire accède au rechargement direct pour un prochain achat, en précisant son « numéro de Keycard ». Tout abonnement saison comporte une photographie d'identité récente, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef du titulaire. En conséquence, le titulaire souhaitant commander un de ces abonnement en ligne devra, suivant les instructions figurant en ligne, télécharger une photographie d'identité conforme afin que sa commande puisse être enregistrée.

Xavier Corne,
Directeur SEMLORE

SEMLORE
Bâtiment Administratif
05200 LES ORRES
Tél. : 04 92 44 00 39
Fax : 04 92 44 16 13
infos@lesorres.com